

Réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 « Rade de Lorient » Compte rendu du 22 juin 2012

Le 22 juin 2012, s'est tenue, de 14h00 à 17h30, dans la salle Artimon à Locmiquélic, la réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 « Rade de Lorient » sous la présidence de Nathalie LE MAGUERESSE, Vice-Présidente de Lorient Agglomération.

Sortie sur le terrain

Le comité de pilotage était précédé à 9H45 d'une sortie sur le terrain sur le marais de Pen Mané à Locmiquélic avec Christian Danilo, garde du Conservatoire du littoral. 13 personnes ont pu observer les oiseaux, découvrir la gestion mise en place sur le site : vannage, gestion des niveaux d'eau, fauches...

Distribution du Document d'objectifs

Le document d'objectifs (DOCOB) a été validé lors du COPIL du 22 février 2007 sous réserves d'apports de quelques corrections. Un exemplaire de la version corrigée du DOCOB a été remis aux membres du comité de pilotage (COPIL). Les structures membres du COPIL absentes recevront leur exemplaire par courrier en accompagnement de ce compte rendu.

Une version informatique du document d'objectifs est également téléchargeable sur le site Internet <http://radedelorient.n2000.fr>. D'autres études sont également disponibles sur ce site Internet.

Projection de film

La projection du film « Les pieds dans la vase » (20 min) du réalisateur breton Yannick Cherel a permis de faire une introduction ludique et pédagogique sur les limicoles. Ces très belles images et textes ont permis de faire comprendre la notion de dérangement de l'avifaune.

Extrait visible sur Internet <http://yannickcherel.jimdo.com/vidéo/>.

Compléments au compte rendu

Ce compte rendu est accompagné des présentations power-point des différents intervenants. Il ne retranscrit que les interventions de chacun et les conclusions tirées de cette réunion.

Pièces jointes à télécharger sur le site Internet Rade de Lorient (http://radedelorient.n2000.fr/COPIL_220612) :

- Présentation power point des différents intervenants :
 - [Présentation globale](#),
 - [Évaluation des incidences au titre de Natura 2000](#) par Gilles PAILLAT, DREAL Bretagne,
 - [Gestion du Marais de Pen Mané](#) par Christian DANILO, Commune de Locmiquelic,
 - Gestion des étangs de Kervran et Kerzine par Gaëlle JAFFRÉ, Syndicat Mixte Grand Site Dunaire Gâvres-Quiberon (cf. [Power Point Global](#)).
- Documents complémentaires :
 - [Décret n° 2011-966 du 16 août 2011](#) relatif au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000 : Art. R. 414-27.
 - [Thèse sur le dérangement de l'avifaune en Petite Mer de Gâvres par Nicolas LE CORRE](#), Université de Bretagne Occidentale et [son résumé](#).
 - La [charte 2011 pour les kites naviguant sur la Petite Mer de Gâvres](#) promue par l'association "Gâvres Kite".
- Vous pouvez également télécharger les documents suivants :
 - [Document d'objectifs du site Natura 2000](#)
 - [Arrêté de désignation de la Zone de Protection Spéciale \(ZPS\) "Rade de Lorient"](#)
 - [Arrêté de désignation du comité de pilotage du 03 février 2012.](#)
 - [Page Internet sur les évaluations d'incidence.](#)

Présents

TREFFEL Jean-François	:	Sous-Préfecture de Lorient / Sous-Préfet
LE MAGUERESSE Nathalie	:	Lorient Agglomération - Commune de Locmiquélic / Présidente du COPIL - Vice-présidente de Lorient Agglomération - Adjointe Locmiquélic
AUCHER Jean-Paul	:	Lorient Agglomération / Vice-Président chargé des espaces naturels et de la protection du littoral
LE FORMAL Adrien	:	Syndicat Mixte Gâvres Quiberon / Président - Commune de Plouhinec / Maire
LE LEUCH Christian	:	Commune de Riantec / Premier adjoint en charge de l'urbanisme
LE BOUDOUIL Stéphane	:	Commune de Locmiquélic / Directeur Général des Services
DANILO Christian	:	Commune de Locmiquélic / Garde Littoral Marais de Pen Mané
LE VOUEDEC Gwenvael	:	Commune de Locmiquélic / Stagiaire
HOURDE Maxime	:	Communauté de Commune Blavet-Bellevue Océan / Agent Chantier Nature et Patrimoine
ROYANT Olivier	:	Conseil Général du Morbihan / Technicien randonnées
PERIGNON Laurent	:	Conseil Général du Morbihan / Technicien gestionnaire d'Espaces Naturels Sensibles
CHOLET Arnaud	:	Conseil Général du Morbihan / Cellule ASTER
QUÉAU Solenn	:	Lorient agglomération / Stagiaire
DELATOUCHE Typhaine	:	Lorient Agglomération / Chargée de mission Natura 2000
DORÉ Orlane	:	Lorient agglomération / Assistante d'opération Natura 2000
LE PIMPEC Christophe	:	Syndicat Mixte Grand Site Gâvres - Quiberon / Coordinateur gestion espaces naturels / Natura 2000
JAFFRÉ Gaëlle	:	Syndicat Mixte Grand Site Gâvres - Quiberon / Garde du littoral
HARNAY Didier	:	BASEFUSCO Marine nationale / Responsable environnement
NEDELEC Philippe	:	BASEFUSCO Marine nationale / Chargé de prévention et d'environnement
MAUS Marie-Annick	:	DDCS56 / Conseiller sport
HUGOT Christophe	:	Direction Départementale des Territoires et de la Mer / Référent Natura 2000
HOULBRECQUE Patricia	:	USID Lorient
C.C. GIRY Dominique	:	Commandant Maritime Lorient / CECLANT
PAILLAT Gilles	:	DREAL Bretagne / Chargé de mission Natura 2000 (représentant le Préfet maritime de l'Atlantique)
QUILLAY Philippe	:	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage / Chef de brigade
JOUBIN Xavier	:	Marine Nationale
JÉGOUZO Pierre	:	CSRPN / Géologie-paléontologie
LE CORRE Nicolas	:	Laboratoire Géomer
MARREC Armel	:	Association de Chasse Maritime du Morbihan ACMM / Administrateur
BASK Stéphane	:	Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan
GRANIC Gérard	:	Comité Départementale de la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France (FNPPSF) du Morbihan
BEGUIN Maryvonne	:	Association de sauvegarde et de protection du littoral de Gâvres / Membre du bureau
BERTHOU André	:	Association de sauvegarde et de protection du littoral de Gâvres
BENZ Anne	:	Agence d'Urbanisme du Pays de Lorient AUDÉLOR / Chargée d'études
RIO Annie	:	Bretagne Vivante / Vice-présidente
LE NEINDRE Pierre	:	Bretagne vivante / Membre
COLLIN Laure	:	Fédération Française de Vol Libre / Représentation des pratiquants kitesurf
MAUDUIT Christophe	:	Association Gâvres Kite
PHILIPPON Patrick	:	Groupe Ornithologique Breton / Président
BELLONCLE Jean-Louis	:	Observatoire Départemental de l'Environnement du Morbihan / Chargé de missions
PETIT Michel	:	Union Nationale des Navigateurs du Morbihan UNAN 56
MARTINERIE Hervé	:	Union Nationale des Navigateurs du Morbihan UNAN 56
LE FORMAL Nicole	:	Observatoire du Plancton / Co-gestionnaire

Excusés

COZILIS Marc	:	Lorient Agglomération / Vice-Président à l'environnement
LE VOUEDEC Dominique	:	Commune de Gâvres / Maire
LE NORET Solange	:	Commune de Locmiquélic / Finances
ORGBIN Monique	:	Commune de Riantec / Ajointe
LE GUERN Matthieu	:	Direction Départementale des Territoires et de la Mer Morbihan / Chef du service activités maritimes
MAHÉO Roger	:	Ornithologue
FILLAN Martin	:	Bretagne Vivante / Adhérents
LE NEVÉ Arnaud	:	Bretagne Vivante - SEPNB / Coordinateur PNA Phragmite Aquatique

GUILLEVIC Yvon	:	Bretagne Vivante/SEPNB / Bénévole, membre du CA
PETIT Dominique	:	CCSTI-Maison de la Mer / Directrice
LE CLEVE Christian	:	Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques 56 / Délégué général
SIMONNET Franck	:	Groupe Mammalogique Breton / Chargé de mission
COUESPEL Thierry	:	Conseil Général du Morbihan / Chargé de mission
JOUDREN Christian	:	Lorient Agglomération / Directeur du Patrimoine Naturel
PRIOLET Olivier	:	Lorient Agglomération / Direction du Patrimoine Naturel - Bureau d'études
CAIGNEC Ronan	:	Syndicat Mixte du Sage Blavet / Chargé de mission
MUSARD Olivier	:	Agence des aires marines protégées / Chargé de mission
BREDIN Denis	:	Conservatoire du littoral / Directeur de la Délégation Bretagne
VASSEUR Florine	:	Conservatoire du littoral / Chargée de mission
CHAPELLE Jocelyne	:	Conservatoire du littoral
PEGUENET Marie-Claude	:	Direction Départementale des Territoires et de la Mer Morbihan / Chargée de mission DLM
LE ROUX Jean-Claude	:	Direction Générale des Armées EM / Représentant du Directeur
NICOT Hervé	:	DIRECCTE Bretagne / Chargé de mission tourisme
LE GUERRIER Delphine	:	Direction interrégionale de la mer / Chef de la mission de coordination des politiques de la mer et du littoral
BAILLY Gaëlle	:	Préfecture maritime de l'Atlantique / Chef du bureau Environnement marin et littoral
KERNEIS Marie-France	:	Préfecture maritime de l'Atlantique / Adjointe au chef du bureau Environnement marin et littoral
HARDEGUEN Marion	:	Conservatoire Botanique National de Brest / Déléguée antenne Bretagne
LE GARREC Marie-Josèphe	:	Scientifique
GROUHEL Anne	:	IFREMER / Responsable de laboratoire
MILOUX Guy	:	Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques ONEMA / Chef service

1 Introduction

Nathalie LE MAGUERESSE, Présidente du Comité de pilotage, introduit la réunion.

Rappel historique :

- Site Natura 2000 composé de 3 parties « Pen Mané », « étangs de Kervran et Kerzine », « Fond de la Petite Mer de Gâvres ».
- Rédaction du DOCOB pour les parties « Petite Mer de Gâvres » et « Etangs de Kervran et Kerzine » par le Syndicat Mixte Grand Site Dunaire Gâvres-Quiberon validation en 2004
- Groupe de travail pour la partie « Marais de Pen Mané » en 2006 et rédaction du DOCOB pour la partie Pen Mané par Lorient Agglomération.
- Validation du DOCOB complet le 22 février 2007 sous réserve des corrections.
- Apport des corrections au DOCOB et engagement de la procédure d'approbation du DOCOB (à venir très prochainement l'arrêté préfectoral d'approbation). La version définitive du DOCOB est distribuée en séance. Les corrections de forme et de fond apportées depuis 2007 sont résumées en 2 pages à la fin du classeur.
- Lancement de la gestion sur le marais de Pen Mané d'abord dans le cadre du **LIFE Nature Phragmite aquatique** par l'association Bretagne Vivante puis par les collectivités.
- Gestion des étangs de Kervran et Kerzine par le Syndicat Mixte Grand Site Dunaire Gâvres-Quiberon dans le cadre du **LIFE Nature Gâvres Quiberon**.
- Thèse de Nicolas Le Corre sur le dérangement de l'avifaune soutenue en septembre 2009.
- Pas de réunion du Comité de pilotage depuis le 22 février 2007 liée à des contraintes administratives et par manque de moyens humains.
- Orlane DORÉ collabore avec Typhaine DELATOUCHE depuis août 2011 dans sa mission de chargée de mission Natura 2000. Elle a pour missions particulières les Contrats Natura 2000, les évaluations d'incidences au titre de Natura 2000 et les inventaires écologiques.

2 Actualités réglementaires par la DREAL Bretagne

Gilles PAILLAT présente un résumé des évolutions du régime d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 (EIN2000). La DREAL Bretagne peut intervenir, à la demande, pour organiser des réunions de présentation plus poussées sur cette thématique. Certains membres du COPIL sont intéressés.

Typhaine DELATOUCHE précise qu'une information sur les EIN2000 a été faite en Commission Environnement de Lorient Agglomération et auprès des services instructeurs de la Direction de la Planification et du Droit des Sols de Lorient Agglomération. Des réunions pourront être organisées, par Commune, pour présenter aux élus et aux associations, le régime d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 pour les manifestations sportives.

Annie RIO demande si les effets cumulés des projets sont analysés par les porteurs de projet. Il est précisé que c'est au service de l'État d'évaluer les effets cumulés.

Pierre LE NEINDRE demande à pouvoir consulter la présentation power-point.

Nicole LE FORMAL demande s'il existe des formulaires simplifiés pour les retenues colinéaires, pompage d'eau. Il est précisé que les dossiers relevant de la Loi sur l'eau doivent être accompagnés d'une évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

Stéphane BASK demande s'il est possible d'avoir la liste nationale de référence du 2^{ème} décret. *Cette liste est téléchargeable : [Décret n° 2011-966 du 16 août 2011](#) relatif au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000 : Art. R. 414-27. La liste nationale de référence des documents de planification, programmes ou projets ainsi que des manifestations et interventions ne relevant pas d'un régime administratif d'autorisation, d'approbation ou de déclaration prévue au IV de l'article L. 414-4 est définie dans le tableau ci-après, avec les seuils et restrictions qu'il précise.*

Christian LE LEUCH fait remarquer que cela crée des démarches administratives supplémentaires pour les bénévoles des associations et demande à partir de quelle distance d'un site il est nécessaire de réaliser une évaluation des incidences.

Typhaine DELATOUCHE précise qu'Orlane DORÉ peut accompagner les porteurs de projets pour remplir les formulaires simplifiés et les aider à adapter leur manifestation.

Gilles PAILLAT rappelle que les projets, à proximité des sites, doivent faire l'objet d'une EIN2000. L'appréciation de l'impact potentiel détermine la nécessité de l'EIN2000 quelque soit la distance. Il précise que la Loi Warsmann (ordonnance pénale 11 janvier 2012) donne la possibilité de sanctionner pénalement le non respect des règles du régime des évaluations d'incidence au titre de Natura 2000.

3 Marais de Pen Mané à Locmiquélic

Typhaine DELATOUCHE présente un rapide historique de la mise en place de la gestion sur le marais de Pen Mané et de la nouvelle organisation de différents acteurs pour la gestion.

Christian DANILLO, garde du littoral pour la Commune de Locmiquélic, présente les actions de gestion menées sur le marais : ouvrages hydrauliques, gestion des niveaux d'eau, fauche, espèces invasives, inventaires écologiques....

Stéphane BASK demande combien de phragmites aquatiques (passereaux) ont été bagués sur le marais de Pen Mané.

Pierre LE NEINDRE précise que 15 phragmites aquatiques ont été bagués entre 2002 et 2010 (4 en 2002, 6 en 2008, 3 en 2009, 2 en 2010) sur le marais de Pen Mané ce qui en fait le deuxième site breton où l'espèce a été la plus contactée après la baie d'Audierne (attention l'effort de prospection varie en fonction des sites).

Il n'y a pas eu de bagage en 2011 sur Pen Mané car les bagueurs sont sollicités sur d'autres sites dans le cadre du Plan National d'Action (PNA) pour le Phragmite aquatique.

Annie Rio précise que sur les étangs de Kervran et Kerzine, il existe 4 observations/captures entre 1980 et 2011 mais l'effort de prospection y a été très faible. Le diagnostic du site est prévu en 2013 dans le cadre du Plan National d'Action Phragmite aquatique.

Jean-Paul AUCHER annonce qu'un Pen Ar Bed (revue scientifique de l'association Bretagne Vivante) complet est consacré au Phragmite aquatique comme recueil d'expériences.

4 Étangs de Kervran et Kerzine à Plouhinec

Gaëlle JAFFRÉ, garde du littoral au Syndicat Mixte Grand Site Dunaire Gâvres-Quiberon, présente un historique de la gestion et les actions récentes menées en faveur de l'avifaune d'intérêt européen. Elle précise que le butor étoilé a été inventorié en 2011 sur le site.

Adrien LE FORMAL explique la problématique foncière. L'appartenance des terrains au Ministère de la Défense ne permet pas d'intervenir pour tous types d'actions de gestion. C'est pourquoi, certaines actions initialement prévues dans le LIFE Nature Gâvres Quiberon ou dans le DOCOB n'ont pas encore pu être mises en œuvre.

Nicole LE FORMAL demande si une démarche a été entreprise auprès des jardinerie pour limiter la vente des espèces invasives.

Christophe LE PIMPEC confirme qu'une démarche basée sur le volontariat a bien été engagée auprès des jardinerie et que certaines ont signé une charte.

Adrien LE FORMAL précise, qu'avant tout, il faudrait interdire la commercialisation mais qu'il n'y a toujours pas de décret en ce sens.

Gilles PAILLAT précise qu'il existe un arrêté d'interdiction de vente de la jussie mais que pour les autres espèces, l'arrêté fait des va-et-vient entre le ministère de l'écologie et le ministère de l'agriculture.

Nicole LE FORMAL pense qu'il y a des pompages excessifs dans les étangs de Kervran et Kerzine et précise que l'association Eaux et Rivière de Bretagne a mené une action relative à ce dossier. Il faudrait mener une étude hydraulique pour mieux comprendre le fonctionnement du marais.

Une espèce invasive, la jussie, a été trouvée sur le marais. Le prunellier est une espèce à fort développement mais reste une espèce d'origine locale et ne peut donc pas être considéré comme invasif.

Adrien LE FORMAL note le développement de « pois de senteur » sur les dunes de Plouhinec.

Christophe LE PIMPEC confirme que cette plante, la gesse à larges feuilles, est une espèce à surveiller (potentielle invasive) sur les conseils du Conservatoire Botanique National de Brest.

5 Fond de la Petite Mer de Gâvres

Typhaine DELATOUCHE présente le contexte de la problématique du dérangement de l'avifaune et de dégradation par la fréquentation en Petite Mer de Gâvres avec de multiples activités (randonnée, pêche à pied, chasse, balnéaire, nautique...).

Des réunions ont été organisées en début d'année pour traiter du dérangement de l'avifaune en Petite Mer de Gâvres. Le transfert des terrains militaires est en cours. La désignation du gestionnaire et la mise en œuvre d'une gestion ne peuvent pas être mises en place tant que le transfert n'est pas effectif.

Nicolas LE CORRE présente les résultats de sa thèse sur le dérangement de l'avifaune.

Laure COLLIN et Christophe MAUDUIT présentent les actions menées par les pratiquants de kitesurf pour limiter leur impact sur la faune et la flore.

Les conclusions de la thèse de Nicolas LE CORRE ont servi à donner des recommandations, dans le cadre d'une Charte, qui demande aux écoles d'éviter le fond de la Petite Mer de Gâvres pour leur enseignement. La plupart des écoles l'ont signé. La dernière école va la signer prochainement. Par ailleurs, l'association Gâvres Kite a également mis en place une Charte pour ses adhérents visant à limiter la pratique dans le fond de la Petite Mer de Gâvres et à canaliser les stationnements.

Pierre LE NEINDRE demande qui va contrôler l'application de la réglementation et le respect des Chartes.

Stéphane BASK explique qu'il ne faut pas confondre la notion de dérangement avec la notion d'impact du dérangement sur les espèces. Il précise que le CNRS réalise une étude avec une approche comportementale et physiologique. Les taux de production d'une hormone liée au stress sont mesurés en fonction de différentes situations de dérangement ce qui permettra de quantifier l'impact du dérangement sur l'écologie des oiseaux. La Fédération des Chasseurs du Morbihan pourra amener des précisions sur cette thématique lors de prochaines réunions.

Nicolas LE CORRE confirme, qu'en effet, dans la bibliographie, sont mentionnés des impacts tels que la réduction du taux de reproduction ou de la mortalité mais que ce sont des notions complexes à mesurer et que ce n'était pas l'objet de sa thèse. Celle-ci se voulait de mettre en place un outil simple de mesure, accessible aux gestionnaires sur leurs sites. Cette démarche intégrée permet de rapprocher des informations élémentaires pour mieux comprendre les interactions possibles entre les hommes et les oiseaux. Le principe de la thèse n'était pas de mesurer l'impact mais de s'appuyer sur un cadre législatif lié à la notion de perte d'habitats d'espèces permettant de contourner la difficulté de mesurer l'impact du dérangement.

Annie RIO demande si les effets cumulés des différentes activités sont bien été pris en compte dans le cadre de ce dossier. Elle précise que d'autres thématiques comme les ressources alimentaires (concurrence avec les prélèvements par les pêcheurs à pieds) ne sont mêmes pas traitées. Elle rappelle que l'interdiction de stationnement, qui existe pourtant, n'est pas verbalisée et donc pas respectée et que le problème du contrôle est toujours à l'ordre du jour. Elle demande quand la gestion des marais de Kersahu et des étangs de Kervran et Kerzine sera mise en place.

Nathalie LE MAGUERESSE propose d'organiser un groupe de travail pour traiter du dérangement de l'avifaune le 5 septembre 2012 en présence des affaires maritimes. Il est possible d'envisager de réglementer, dans l'espace et/ou dans le temps, certaines pratiques dans la Zone de Protection Spéciale « Rade de Lorient » mais rien n'est arrêté. Si des solutions sont trouvées pour rendre les activités compatibles avec la préservation de l'avifaune, il n'y a pas de raison d'aboutir à une interdiction totale. Mais s'il n'existe pas d'autres solutions, l'État ne remettra pas en cause l'intérêt avifaunistique du site. Elle insiste sur l'importance de la communication et sur la nécessité d'une prise de conscience par tous de la problématique pour y remédier. Pour cela, chacun doit être associé afin d'aboutir à un projet collectif. L'objectif est de pouvoir protéger la biodiversité du site sans frustration des usagers.

Jean-Francis TREFFEL remercie les différents acteurs pour la qualité de leurs interventions. Il précise qu'il a bien mesuré l'importance de ce dossier et les points de blocage liés aux problèmes de transfert des terrains militaires. Il explique que des réunions sont menées concernant le transfert de ces terrains afin de déterminer quelle collectivité va prendre la responsabilité de la gestion de chaque partie du site. Il reste à la disposition du comité de pilotage pour faire avancer ces dossiers et souhaite rester informé de leurs évolutions. Il invite les personnes concernées à ce réunir, de nouveau, en septembre, en présence de la Délégation à la Mer et au Littoral de la DDTM comme le propose Nathalie LE MAGUERESSE.

6 Désignation et Présidence du COPIL et désignation de l'opérateur local pour l'animation

Jean-Francis TREFFEL annonce que la composition du Comité de Pilotage a été complétée par arrêté préfectoral du 3 février 2012 qui abroge l'arrêté du 19 février 2007.

La Présidence du Comité de Pilotage a été confiée à Nathalie Le Magueresse en nom propre par ce même arrêté préfectoral du 3 février 2012.

Le Préfet du Morbihan et le Préfet maritime de l'Atlantique doivent désigner l'opérateur local pour assurer le suivi et la mise en œuvre du Docob sur proposition du comité de pilotage.

Lorient Agglomération confirme son souhait d'être structure porteuse et opérateur local pour le site Natura 2000 « Rade de Lorient » et a délibéré en ce sens en mars 2012. Les autres membres du comité de pilotage sont d'accord et propose que Lorient Agglomération soit structure porteuse et opérateur local pour le site Natura 2000 « Rade de Lorient ».

Il est donc décidé de confier l'opération d'animation du Docob à Lorient Agglomération.

Adrien LE FORMAL précise qu'il est important de continuer à travailler de concert entre Lorient Agglomération animateur pour le site Natura 2000 ZPS « Rade de Lorient » et le Syndicat Mixte Grand site dunaire Gâvres Quiberon qui anime, pour sa part, le site Natura 2000 ZSC « Gâvres Quiberon et zones humides associées ». Une convention entre les deux structures pourra être signée en ce sens comme c'était le cas en 2006/2007.

Nathalie LE MAGUERESSE approuve cette décision. Une convention sera donc resinée entre les collectivités.

Rappel juridique :

Désignation de la structure porteuse/opérateur local pour l'animation

Article R. 414-9-3 du code de l'environnement : « Le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs peut être confié, pour tout ou partie, par voie de convention, par les préfets à un membre du comité de pilotage, sur proposition de ce comité. »

Le site Natura 2000 « Rade de Lorient » est majoritairement marin (65%).

Structure porteuse : La structure porteuse a la responsabilité du suivi de sa mise en œuvre du DOCOB et est le bénéficiaire des financements dédiés à ces objectifs.

Opérateur : L'opérateur est l'organisme qui assure l'animation du DOCOB d'un site.

Dans notre cas, la structure porteuse anime la mise en œuvre du DOCOB en régie, elle est alors aussi qualifiée d'opérateur.

7 Questions diverses

7.1 Etude sur le plancton

Nicole LE FORMAL précise qu'il serait intéressant d'étudier le plancton sur le marais de Pen Mané et sur les étangs de Kervran et Kerzine car il forme la base de la chaîne alimentaire indispensable aux oiseaux.

7.2 Communication auprès des pêcheurs à pied

Gérard GRANIC explique que la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France fait des actions de sensibilisation à ses adhérents mais qu'ils n'ont, pour l'instant, jamais intégré la notion de dérangement de l'avifaune. Il serait prêt à faire de la communication en ce sens, même si leur impact est limité car une faible proportion de pêcheurs à pied est fédérée. Il demande que la Fédération soit associée aux groupes de travail sur le dérangement de l'avifaune.

Typhaine DELATOUCHE précise que les chargées de mission Natura 2000 peuvent aider les porteurs de projet à mener à bien leur action de communication favorable aux habitats naturels et aux espèces d'intérêt européen. L'ensemble des membres du COPIL sera convié au groupe de travail sur le dérangement de l'avifaune.